

DÉLIBÉRATION n° **23-054** de la séance du **19/12/2023**

OBJET : Prestations d'accompagnement des parcours professionnels – évolution

L'an deux mille vingt trois, le mardi dix-neuf décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN, Jean-Pierre AUDELIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Rodolphe AMAILLAND avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- › Mme Karine PAVIZA avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN,
- › Mme Anne-Marie CORDIER donnait pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Edith MARGUIN, Stephan BEAUGÉ, Jacques PRAUD, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Lydie MAHÉ, Laurent DEJOIE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales,
Mme Séverine MINGUET, Affaires générales.

À l'unanimité, Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN a été désignée secrétaire de séance.

Prestations d'accompagnement des parcours professionnels – évolution

EXPOSÉ

Le projet du Centre de gestion porte une ambition forte en faveur de l'emploi public et de l'accompagnement des trajectoires professionnelles des agents, aux côtés des employeurs publics.

Des évolutions réglementaires récentes, portées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le décret du 22 juillet 2022 et l'arrêté du 1er août 2023, visent à renforcer et préciser les dispositifs de formation et d'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

Ces évolutions sont apparues comme une opportunité pour redéfinir la prestation d'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle (APEP) avec le souci de renforcer la sensibilisation des employeurs publics et de mieux s'adapter à leurs besoins comme à ceux de leurs agents.

En complément des rendez-vous de conseil en évolution professionnelle de 1^{er} niveau, de l'accompagnement collectif proposé dans le cadre du dispositif STEP (Santé au Travail et Évolution Professionnelle) en partenariat avec le CNFPT et de l'accompagnement dans le cadre de la période préparatoire au reclassement, il est ainsi proposé la création de trois nouvelles formes d'accompagnement en lieu et place de l'APEP :

- Le bilan de parcours professionnel (BPP)
Initié à la demande de l'agent ou de son employeur après accord de l'agent, le bilan de parcours professionnel consiste en l'analyse du parcours professionnel et des motivations de l'agent en vue de l'aider à élaborer et à mettre en œuvre son projet professionnel.
- L'appui à la conception du plan individuel de développement des compétences (PIDC)
Initié à la demande de l'agent ou de son employeur après accord de l'agent, le plan individuel de développement des compétences consiste en la conception et la mise en œuvre d'un ensemble d'actions concourant à la réussite du projet d'évolution professionnelle de l'agent (actions de formation, d'accompagnement et d'aménagement de l'organisation du travail). Il donne lieu à la signature d'une convention entre l'agent et son employeur.
- L'accompagnement individuel sur les outils et techniques de candidature : « objectif recrutement » (OR)
Cet accompagnement a pour objectif de guider l'agent dans la préparation de ses candidatures, en interne ou en externe de sa collectivité ou de son établissement public, et de ses entretiens de recrutement.

Les conventions annexées à la présente délibération précisent le cadre de ces nouvelles prestations, les engagements réciproques du Centre de gestion, de l'agent et de son employeur et les modalités financières afférentes. Les tarifs des prestations ont été définis pour l'année 2024 par la délibération n°2023-042 du conseil d'administration en date du 14 novembre 2023 et seront actualisés à chaque nouvelle délibération.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 422-3 et L. 826-1 et suivants ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 27 ;

VU le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle et notamment son article 7 ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 2023 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics et notamment ses articles 7 à 11 ;

VU la délibération n°2023-042 du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 14 novembre 2023 relative aux taux de cotisation et tarifs pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 20 voix pour :

- **Approuve** la création des trois nouvelles prestations d'accompagnement des parcours professionnels en lieu et place de la prestation d'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions associées à ces prestations ainsi que leurs éventuels avenants portant sur leur durée ou des évolutions non substantielles.

Pour extrait conforme,
Le président,



Philip SQUELARD